

Communes de :



PRÉFET DU HAUT-RHIN

ASPACH-LE-BAS ASPACH-LE-HAUT BERRWILLER CERNAY REININGUE RICHWILLER SCHWEIGHOUSE-THANN



STAFFELFELDEN STEINBACH UFFHOLTZ VIEUX-THANN WATTWILLER WITTELSHEIM

## EXERCICE Plan Particulier d'Intervention (PPI) BIMA 83 à CERNAY LUNDI 17 NOVEMBRE 2014

Madame, Monsieur,

Le Préfet du Haut-Rhin, en partenariat avec l'entreprise BIMA 83 à CERNAY, les Maires des communes de ASPACH-LE-BAS, ASPACH-LE-HAUT, BERRWILLER, CERNAY, REININGUE, RICHWILLER, SCHWEIGHOUSE-THANN, STAFFELFELDEN, STEINBACH, UFFHOLTZ, VIEUX-THANN, WATTWILLER, WITTELSHEIM, et le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, organise un exercice de sécurité civile destiné à tester la mise en œuvre et la coordination des moyens de secours en cas d'accident industriel à l'entreprise BIMA 83 située à CERNAY.

Cet exercice permettra de tester :

- le POI (Plan d'Opération Interne) de l'industriel et le PPI (Plan Particulier d'Intervention) en cours d'élaboration par les services de l'Etat, ainsi que leur articulation ;
- la capacité de réaction et d'intervention de l'industriel en liaison avec la mise en œuvre des moyens du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ;
- la mise en œuvre des cellules communales de crise ;
- la mise en œuvre des PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) dans les établissements scolaires.

**Cet exercice aura lieu le :**

**LUNDI 17 NOVEMBRE 2014**

**L'heure de déclenchement de l'exercice n'est pas communiquée afin de tester l'alerte des services en temps réel.** Il durera environ 3 à 5 heures.

Le scénario simulera un accident représentant un risque pour les populations sur une partie du périmètre PPI.

**Dans le cadre de cet exercice, il est possible qu'en fonction du scénario certaines sirènes d'alerte des populations situées dans le périmètre soient déclenchées. Dans ce cas, elles le seront à deux reprises :**

- **un signal de début d'alerte ;**
- **un signal de fin d'alerte.**

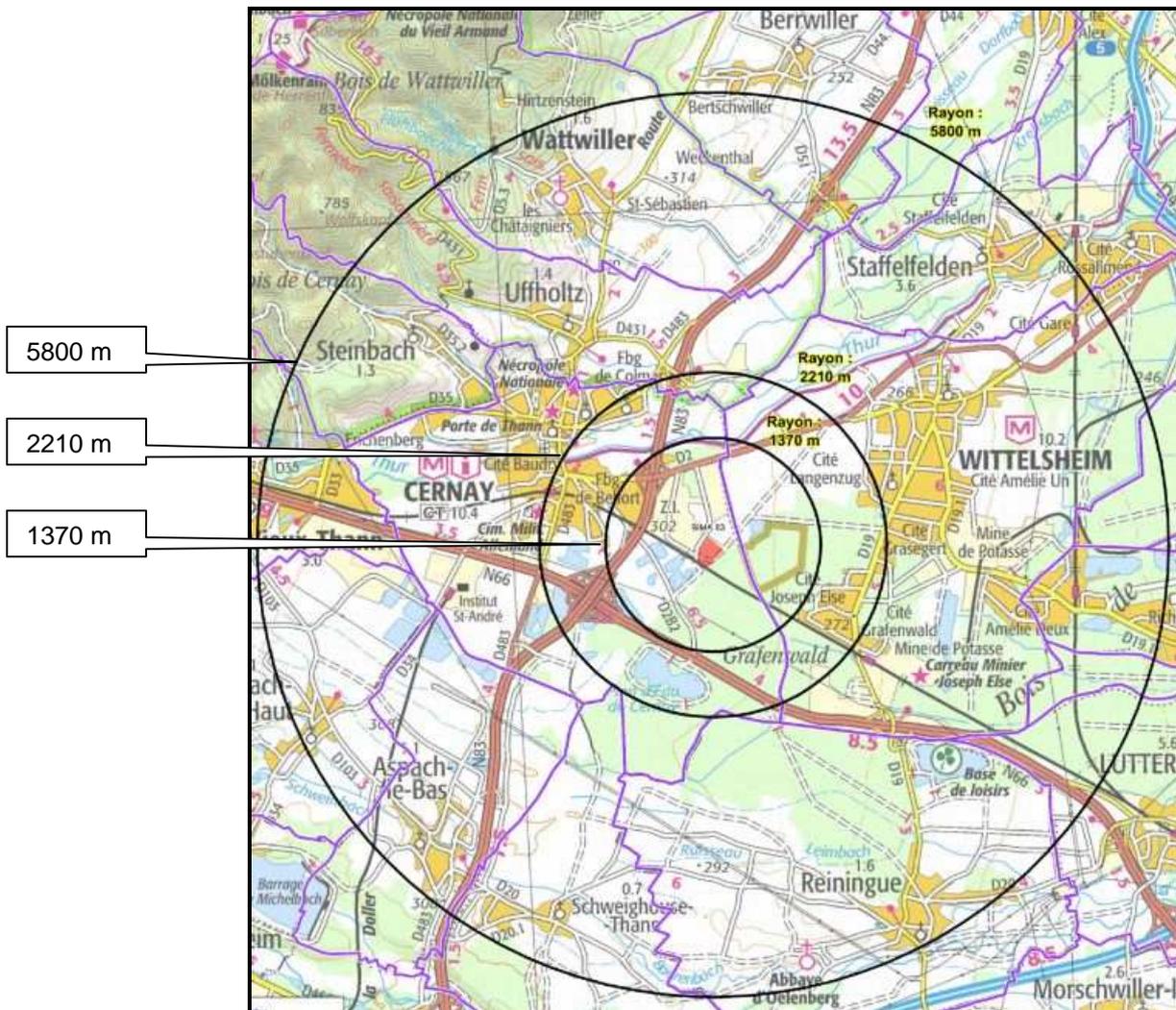
**Ne vous inquiétez pas si vous entendez les sirènes : il s'agit d'un exercice.**

Par ailleurs, des moyens de secours, en particulier des camions des sapeurs pompiers, seront déployés en direction de l'entreprise BIMA 83. Ne tentez pas de vous approcher de l'entreprise pour observer les opérations, vous risqueriez d'entraver leur bon déroulement.

Les forces de l'ordre se déploieront également sur certains axes routiers afin de tester le dispositif de bouclage de la zone à risque. La circulation ne sera cependant pas réellement coupée.

Chaque citoyen étant lui-même, au travers de son comportement en cas de crise, acteur de sa sécurité, vous pourrez, si vous le souhaitez, au cours de cette journée, vous mettre à l'écoute des médias conventionnés (voir page 4) qui diffuseront des informations relatives à l'exercice.

Pour information : périmètres de base du PPI BIMA 83, en fonction des scénarios de danger



#### ➔ Périmètres et informations générales sur le PPI

Les périmètres du PPI sont déterminés à partir des scénarios susceptibles d'entraîner des effets hors de l'entreprise : rejet de gaz toxiques à l'atmosphère. Le périmètre majorant est de 5800 mètres de rayon.

#### ➔ Communes concernées par le PPI

Cernay, Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Berrwiller, Reiningue, Richwiller, Schweighouse-Thann, Staffelfelden, Steinbach, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Wittelsheim.

◆◆◆◆

Par ailleurs, une brochure d'information des populations sur le risque industriel dans le département du Haut-Rhin est actuellement en cours de rédaction par les différents partenaires concernés. Elle sera distribuée aux habitants de toutes les communes concernées par des PPI.

Vous trouverez dans les pages suivantes deux extraits de cette brochure :

- sur les consignes de comportement à suivre en cas d'accident ;
- sur l'entreprise BIMA 83 à CERNAY.

## Comment se préparer à une situation d'urgence ?

En cas d'accident, le temps d'alerte qui permet de se protéger est relativement court. Il est indispensable de se préparer à l'avance. Apprenez les consignes ci-dessous et partagez-les en famille.

Quelques mesures simples vous permettront d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.

- Renseignez-vous sur les risques auxquels vous êtes confrontés (en mairie, en préfecture...).
- Réalisez un plan familial de mise en sûreté.
- Constituez un kit d'urgence pour subvenir aux besoins essentiels (nourriture, eau, premiers soins, radio à pile, hygiène...) ; en cas d'évacuation emportez l'essentiel (papiers d'identité, argent, médicaments...).

## Les bons réflexes en cas d'alerte

hors consignes particulières précisées dans les fiches d'établissement jointes

En cas d'accident majeur dans une usine proche, l'alerte sera donnée par le signal de sirène suivant :

<p>Signal national d'alerte : 61 sec (30 sec de son constant, 5 sec de silence, 26 sec de son constant)</p> <p>Signal de fin d'alerte : 30 sec de son constant</p>	<p><b>Le Signal National d'Alerte : trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes</b></p> <p><b>Le Signal de fin d'alerte est un son constant de 30 secondes</b></p>
--	---

**Vous entendez le signal d'alerte : Mettez-vous à l'abri... Ecoutez la radio...**

A faire immédiatement		A ne pas faire	
	<p><b>METTEZ-VOUS A L'ABRI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quittez votre véhicule</li> <li>• Rejoignez un bâtiment proche</li> <li>• Enfermez-vous dans un local clos</li> </ul>		<p><b>N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ils sont pris en charge par l'équipe scolaire</li> <li>• Chaque établissement scolaire dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté qui prévoit les mesures de protection à prendre en cas d'alerte</li> </ul>
	<p><b>FERMEZ TOUT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermez portes et fenêtres ; baissez les volets</li> <li>• Arrêtez les ventilations ... et <b>CONFINEZ-VOUS</b></li> <li>• Calfeutrez soigneusement toutes les ouvertures, les pourtours de portes et de fenêtres</li> <li>• Ne restez pas à proximité des fenêtres afin d'éviter d'être atteint par des éclats en cas d'explosion</li> </ul>		<p><b>NE FAITES PAS LE BADAUD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne sortez pas</li> <li>• N'allez pas sur les lieux de l'accident (vous iriez au-devant du danger et gêneriez les secours) ... et <b>NE CHERCHEZ PAS A EVACUER</b></li> </ul>
	<p><b>ECOUTEZ LES MEDIAS</b> conventionnés avec la Préfecture :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• France 3 Alsace</li> <li>• France Bleu Alsace</li> <li>• Radio Dreyeckland</li> <li>• Flor FM</li> </ul> <p>qui informent de la situation et des consignes à suivre</p>		<p><b>NE TELEPHONEZ PAS</b> sauf urgence vitale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne téléphonez ni aux usines, ni aux services publics (pompiers, mairies, préfecture...)</li> <li>• Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours</li> <li>• Un numéro dédié pourra être activé pour répondre aux questions des personnes à proximité du sinistre</li> </ul>
<p>Dans certains cas, les autorités pourront ensuite décider d'une évacuation</p>			<p><b>AUCUN FEU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne fumez pas</li> <li>• Evitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce</li> </ul>

- Suivez les consignes des autorités diffusées par les médias.
- Faites preuve de coopération face à toute instruction ou consigne formulée par le préfet, le maire, les secours ou les forces de l'ordre.



9 rue de l'Industrie  
BP 80148  
68701 CERNAY CEDEX

### → **Activité exercée**

La société BIMA 83 fabrique des **colorants** pour encre de stylos à billes et des **complexes organiques** pour l'industrie du papier.

### → **Présentation - Historique**

La société BIMA 83 est issue d'une partie de l'actif industriel de SEPPIC. En 1955, SEPPIC démarre une première usine rue des Vignes à Cernay. Dès 1957, elle fabrique des colorants spéciaux solubles. Le 1<sup>er</sup> juillet 1983, la société BIC achète l'activité colorants et crée BIMA 83. En 1994, les activités de fabrication de colorants spéciaux sont transférées sur le nouveau site construit dans la zone industrielle Est de Cernay, rue de l'Industrie.

Effectifs : 38 personnes en 2013

### → **Information risques et produits**

Les produits utilisés sur le site sont notamment de l'alcool, des amines, des acides forts et des matières premières et produits intermédiaires gazeux. Ils peuvent entraîner des risques d'incendie, d'explosion et de nuage toxique.

### → **Mesures de réduction des risques à la source / prévention / protection**

Pour la prévention des accidents majeurs, l'établissement s'appuie sur son Système de Gestion de la Sécurité (SGS). Quelques mesures à titre d'exemple :

- Confinement systématique de l'ensemble du site avec collecte et contrôle des eaux de ruissellement de capacité suffisante pour contenir les eaux d'extinction d'incendie ;
- Mise en place de Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) niveaux hauts citernes de stockage, arrêts d'urgence, vannes d'isolement... ;
- Mise en place d'analyseurs de gaz dans les ateliers générant des gaz toxiques ;
- Inertage des équipements contenant des produits inflammables ;
- Mise en place de soupapes de sécurité sur les équipements contenant des liquides inflammables ;
- Mise en place de trappes d'explosion sur les équipements contenant des poudres.

### → **Moyens de secours internes**

- L'ensemble du personnel est formé au maniement d'extincteurs (équipers de première intervention) ;
- Une équipe de seconde intervention d'environ 20 personnes est régulièrement entraînée lors d'exercices mensuels et semestriels ;
- Des exercices conjoints avec les pompiers du département sont organisés pour familiariser l'ensemble des intervenants potentiels au site, aux locaux et aux matériels d'intervention.

Le site dispose :

- De moyens fixes : réseau d'eau incendie bouclé, pompes, réservoir d'eau, hydrants, robinets incendie armés, systèmes sprinkler, systèmes de détection de fumée ;
- De moyens divers : tenues d'approche feu, scaphandres, pompe aspiration, masques autonomes, appareillages de mesures, talkies-walkies.

### → **Actions de communication de l'entreprise**

La société BIMA 83 communique via le CLIC / CSS de la « Vallée de Thann ». Le site communique avec les industriels et Etablissements Recevant du Public proches de la zone industrielle. L'établissement est signataire de l'Engagement de Progrès et de la Charte de Communication de l'Union des Industries Chimiques (UIC).

### → **Fréquences médias conventionnés dans le secteur**

- France Bleu Alsace : 102.6 ; 101.5 MHz
- Dreyeckland : 96.4 MHz
- Flor FM 98.6 ; 97.3 MHz
- France 3 Alsace